

ADMINISTRATION

Administration générale

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Arrêté du 2 mai 2018 portant déclaration de la liste des inspecteurs-élèves du travail de la promotion 2016 aptes à être titularisés

NOR : MTRR1830174A

La ministre du travail,

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail;

Vu l'arrêté du 10 août 2010 modifié fixant les modalités de la formation et les conditions d'évaluation et de sanction de la scolarité des inspecteurs-élèves du travail;

Vu l'arrêté du 29 mars 2018 portant désignation des membres du jury d'évaluation de la période de formation professionnelle des inspecteurs-élèves du travail de la promotion 2016;

Vu la décision du jury en date du 27 avril 2018,

Arrête:

Article 1^{er}

L'inspecteur-élève du travail dont le nom suit est déclaré apte à être titularisé, sous réserve de remplir les conditions statutaires requises à cette date:

Mme Aurélie TOMIELLO.

Article 2

Le directeur des ressources humaines du secrétariat général des ministères sociaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 2 mai 2018.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice du pilotage des ressources,
du dialogue social et du droit des personnels,*
M.-F. LEMAÎTRE